

25-06-10 Finances – Comptabilité

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Monsieur le Maire expose :

Le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable du trésor expose qu'il convient d'émettre un mandat au compte 6542 du budget de la commune pour donner suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ouverte à l'encontre de MARNI et RESTAURANT O DELISS et à l'effacement de dettes validé dans le cadre d'une procédure de liquidations judiciaires.

Exercice Comptable	Référence de la pièce	Objet de la dette	Montant admis
2018	889	TLPE 2016-2017	534,00 €
2019	711	TLPE 2018	157,50 €
2020	1210	TLPE 2019	157,50 €
2020	1256	TLPE 2019	41,49 €
2022	1062	TLPE 2021	657,60 €
2022	1069	TLPE 2024	669,60 €
2023	977	TLPE 2022	669,60 €
2024	1003	TLPE DU 1/1/23 AU 8/2/23	111,60 €
2024	1271	TLPE DU 1/1/2 AU 14/6/22	218,07 €
TOTAL			3 216,96 €

Je vous demande :

- de m'autoriser à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 3 216.96 € TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts du budget primitif 2025 chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 3 216.96 € TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts du budget primitif 2025 chapitre 65.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 24 juin 2025**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Michèle BISACCIA, 1^{ère} Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 23 juin 2025

25-06-10 Finances – Comptabilité

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - BARBE Sylvie JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. JOTHIE à M. BRUNEAU
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme BARBE à Mme PAPIN
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme BISACCIA

Publiée le :